
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 30 août 2023 à 9 h
salle Peter-McGill, hôtel de ville**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mairesse
Mme Caroline Bourgeois, Vice-présidente du comité exécutif
Mme Ericka Alneus, Membre du comité exécutif
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif
Mme Josefina Blanco, Membre du comité exécutif
M. Éric Alan Caldwell, Membre du comité exécutif
Mme Marie-Andrée Mauger, Membre du comité exécutif
Mme Sophie Mauzerolle, Membre du comité exécutif
Mme Magda Popeanu, Membre du comité exécutif
M. Luc Rabouin, Membre du comité exécutif
Mme Émilie Thuillier, Membre du comité exécutif
M. Alain Vaillancourt, Membre du comité exécutif

ABSENCES :

Mme Dominique Ollivier, Présidente du comité exécutif
M. Benoit Dorais, Vice-président du comité exécutif
Mme Maja Vodanovic, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

M. Mathieu Legault, Chef de division - soutien aux instances
M. Serge Lamontagne, Directeur général
M^e Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville
M. Claude Carette, Directeur général adjoint - Mobilité et attractivité
Mme Nadia Bastien, Directrice générale adjointe - Qualité de vie
Mme Alia Hassan-Cournol, Conseillère associée à la mairesse
Mme Marianne Giguère, Conseillère associée
Mme Despina Sourias, Conseillère associée
M. Alex Norris, Leader de la majorité

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE23 1379

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du comité exécutif du 30 août 2023 en retirant les points 12.01 à 12.04 et en y ajoutant les points 50.002 à 50.004.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE23 1380

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 28 juin 2023.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE23 1381

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 5 juillet 2023.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE23 1382

Il est

RÉSOLU :

- 1- de retenir les services professionnels du cabinet d'avocats Racicot Chandonnet afin de représenter les intérêts de la Ville dans le cadre des recours judiciaires intentés par Construction Socam Itée et portant les numéros 500-17-110848-192 et 500-17-120161-222;
- 2- d'autoriser une dépense de 315 958,46 \$, taxes incluses, à cette fin;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1238961003

CE23 1383

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à Transport de valeurs Centurion inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour une période approximative de 36 mois, soit du 7 octobre 2023 au 30 septembre 2026, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune, le contrat pour les services de gardiennage et tous les services connexes aux installations du Service des affaires juridiques, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 8 637 259,89 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19998;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de Transport de valeurs Centurion inc.;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1234275001

CE23 1384

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à Proprecan inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture d'un service d'entretien ménager à la Biosphère, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 533 692,79 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19957;
- 2- d'autoriser une dépense de 80 053,92 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Proprecan inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1237157013

CE23 1385

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à Groupe de sécurité Garda senc, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour chacun des lots, un contrat pour les services de gardiennage et tous les services connexes aux installations du Service de l'eau, pour une période approximative de 36 mois, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune, aux prix de sa soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19999 :

<u>Firmes</u>	<u>Lots</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Groupe de sécurité Garda senc	1	1 968 522,86 \$
Groupe de sécurité Garda senc	2	1 789 774,74 \$

- 2- de procéder à une évaluation du rendement de Groupe de sécurité Garda senc à la fin du contrat;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1238089001

CE23 1386

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 10 000 \$ à Écomusée de la maison du fier monde pour soutenir la réalisation de l'exposition « Droits en mouvements » fixe et itinérante, à l'occasion du 60^e anniversaire de la Ligue des droits et libertés;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1238728001

CE23 1387

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 75 000 \$, de juin 2023 à avril 2024, à Rue Action Prévention Jeunesse pour le projet « Jeux de la rue régional - Inter-arrondissements » dans le cadre du programme Prévention Montréal;
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et les conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1236368001

CE23 1388

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 50 000 \$ au Groupe de recommandations et d'actions pour un meilleur environnement (GRAME) pour la réalisation d'une étude d'opportunité sur l'implantation d'un Tram-cargo à Lachine, d'août 2023 à novembre 2024;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1238454003

CE23 1389

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier rétroactif non récurrent de 20 000 \$ à l'Orchestre Métropolitain pour la présentation d'un concert au parc du Mont-Royal qui a eu lieu le 2 août 2023;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1239873002

CE23 1390

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 30 000 \$ à Montréal International pour la réalisation d'une vidéo sur le secteur des technologies propres à Montréal;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1239575004

CE23 1391

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'exercer le droit de préemption pour acquérir de 9595988 Canada inc., à des fins d'habitation, un immeuble situé au 7335, rue du Mile End, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, lequel est connu comme étant le lot 2 249 855 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie de 1 005,5 mètres carrés, pour le prix de 2 350 000 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant;
- 2- de mandater le Service des affaires juridiques de la Ville pour entreprendre toutes les procédures requises à cet effet, notamment le contrat notarié ou l'avis de transfert, le cas échéant;
- 3- d'autoriser un fonctionnaire de niveau A du Service de la stratégie immobilière à signer un contrat notarié substantiellement conforme à l'offre d'achat;
- 4- d'émettre le chèque requis pour la transaction au nom de 9595988 Canada inc., du notaire fiduciaire en fidéicommiss du Vendeur ou, si le dépôt devait se faire en Cour supérieure, au nom du ministre des Finances;
- 5- d'autoriser la signature de la convention de services professionnels entre le Vendeur et le notaire fiduciaire, établissant certaines obligations constituant une stipulation en faveur de la Ville;
- 6- d'autoriser une dépense maximale pour la détention de l'immeuble de 13 230 \$, net de taxes, pour 2023 et de 39 670 \$, net de taxes, pour chacune des années subséquentes et ce, jusqu'à la revente de l'immeuble;
- 7- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1239915008

CE23 1392

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal

- 1- d'approuver la distribution d'articles, à titre gratuit, en lien avec l'initiative visant les familles montréalaises, soit les parents ou les tuteurs légaux d'enfants nouveau-nés résidant sur son territoire;
- 2- d'accepter les offres de services à venir des arrondissements en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la distribution.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1230173002

CE23 1393

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser la Société du parc Jean-Drapeau à signer la convention de bail avec Casiloc inc. relative à l'utilisation des espaces de stationnement sur l'île Notre-Dame pour la période du 1^{er} août 2023 au 31 décembre 2027.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1237862006

CE23 1394

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser la cheffe de division du MEM-Centre des mémoires montréalaises à faire les demandes de permis d'alcool pour le 1210, boul. Saint-Laurent à Montréal, lieu du MEM-Centre des mémoires montréalaises, pour la tenue de ses activités locatives et inaugurales.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1237959001

CE23 1395

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser la disposition des biens non-réclamés dans le cadre des services d'aide au relogement du 30 juin 2020 au 31 décembre 2022, dans les entrepôts de la Ville de Montréal situés au 7500, rue St-Denis, au 8475, 13^e Avenue et au 183, rue des Érables.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1237031002

CE23 1396

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver la nomination de M. Franck-Armel Rwamo à titre de membre du Conseil jeunesse de Montréal, pour un premier mandat de trois ans se terminant en septembre 2026, en remplacement de M. Victor Estenssoro Alvarez;
- 2- de remercier M. Victor Estenssoro Alvarez pour sa contribution au Conseil jeunesse de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1237181004

CE23 1397

Vu la résolution CA23 10 170 du conseil d'arrondissement de Montréal-Nord en date du 5 juin 2023;

Il est

RÉSOLU :

- 1- de demander au comité exécutif de modifier le budget de la Ville de Montréal, en conformité avec l'article 144 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4) afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement de Montréal-Nord, d'un soutien financier totalisant 52 925 \$, accordé par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) dans le cadre du projet « Fous du français » visant à faire la promotion et la valorisation de la langue française;
- 2- d'approuver une convention, à cette fin, entre la Ville de Montréal et l'arrondissement de Montréal-Nord.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1237606018

CE23 1398

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser la réception d'un soutien financier de 137 952 \$ provenant du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale afin que le Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS) coordonne et déploie le projet « Pacte pour l'inclusion au travail des personnes immigrantes » - Montréal inclusive au travail 2022-2024;
- 2- d'autoriser un budget additionnel de dépense équivalent au revenu correspondant;
- 3- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 4- d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1239921001

CE23 1399

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver l'entente relative à l'indemnité complète et finale à verser à Les entreprises Doro J.C.S. inc., à titre de locataire, à la suite de l'expropriation de parties du lot 1 412 748 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le cadre du projet SRB Pie-IX;
- 2- de mandater le Service des affaires juridiques à préparer et à signer l'ensemble des documents nécessaires pour finaliser l'entente intervenue;
- 3- d'autoriser le Service des finances à émettre et transmettre à M^e Louise Boutin du Service des affaires juridiques, un chèque pour l'indemnité complète et finale au montant de 703 552,75 \$, en capital, intérêts et frais, plus les intérêts au montant de 78,79 \$ par jour additionnel à compter du 1^{er} juillet 2023 et rédigé à l'ordre de De Grandpré Chait en fidéicommiss, A/S M^e Jonathan M. Fecteau, 800, boulevard René-Lévesque Ouest, 26^e étage, Montréal Québec, H3B 1X9;
- 4- d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1230059002

CE23 1400

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter la Politique de conciliation vie personnelle et travail.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1234359001

CE23 1401

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver la nomination de M. Eric Gosset au poste de directeur - Salubrité et programmes, dans la fourchette salariale FM10, à compter du 30 août 2023, pour une durée indéterminée, conformément à l'article 10.2.2 de la Politique de dotation et de gestion de la main-d'œuvre de la Ville de Montréal et à l'article 5 des Conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

50.002 1236991003

CE23 1402

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver la nomination de M. Payam Eslami au poste de directeur de l'entrepreneuriat au Service du développement économique dans la fourchette salariale FM10, à compter du 30 août 2023, pour une durée indéterminée, conformément à l'article 10.2.2 de la Politique de dotation et de gestion de la main-d'œuvre de la Ville de Montréal et à l'article 5 des Conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal;
- 2- d'autoriser le directeur de Service à signer le contrat pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

50.003 1237813003

CE23 1403

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver la nomination de M. Cédric Couture à titre de directeur adjoint au Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), dans la fourchette salariale FM12, à compter du 30 août 2023, pour une durée indéterminée, conformément à l'article 10.2.2 de la Politique de dotation et de gestion de la main-d'œuvre de la Ville de Montréal et à l'article 5 des Conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

50.004 1233521001

CE23 1404

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal, le rapport et les recommandations finales du comité *ad hoc* chargé de l'évaluation du monument à sir John A. Macdonald.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1234521013

CE23 1405

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal et du conseil d'agglomération le rapport sur l'application du Règlement sur la gestion contractuelle pour l'année 2022.

Adopté à l'unanimité.

60.002 1236285001

CE23 1406

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal l'avis intitulé « La vie au cœur de la ville : promesse d'une métamorphose urbaine. Un appel à l'action de la jeunesse montréalaise en matière de biodiversité » et les 20 recommandations émises à ce sujet par le Conseil jeunesse de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

60.003 1237181003

Levée de la séance à 10 h 19.

70.001

Les résolutions CE23 1379 à CE23 1406 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Caroline Bourgeois
Vice-présidente du comité exécutif

Emmanuel Tani-Moore
Greffier de la Ville